

# Conseil d'Administration Séance du 28 mars 2024 à 18h00

## Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		Х	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	×		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		Х	
11. David GAILLARD		×	
12. Nathalie GAMAIN		×	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		Х	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	×		
19. Myriam MONANGE		×	
20. Christian MOUNIER		×	
21. Julie NOVELLI		Х	Daniele BEAUX. SPEYSEA
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		Х	
25. Guy WARIN	X		

### Autres présents non votants :

Marie RENAUD
Muriel BORRELY-DUBINI
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Aurore FRAISSE

Directrice du CIAS Grand Lac Assistante de Direction du CIAS Grand Lac Directeur général des services Directeur financier de Grand Lac Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le President,

Renaud BERETTI

Secrétaire de Séance,

Brigitte BARLET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand La partieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Ceuex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.





# **DÉLIBÉRATION**

N°: 30

Visée le :

Année: 2024

0 3 AVR. 2024 Exécutoire le :

Publiée/Notifiée le : 0 3 AVR. 2024

### RESSOURCES HUMAINES

# Création des emplois pour accroissement temporaire d'activité au titre de l'année 2024

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant.

Madame la Vice-Présidente précise que dans le cadre des travaux d'agrandissement de l'EHPAD Les Fontanettes, les services de secours et d'incendie conditionnent l'ouverture du chantier à la présence de 2 veilleurs de nuit (actuellement un veilleur de nuit) afin d'assurer la sécurité des résidents. Elle précise que ces postes seront pourvus uniquement pendant la période du chantier.

Elle propose donc de créer 2 postes de veilleurs de nuit relevant du cadre d'emploi des agents sociaux.

Pour les agents contractuels recrutés pour faire face un à accroissement temporaire d'activité sur la base de l'article 332-23 1° du code général de la fonction publique, la durée ne peut excéder 12 mois ou 18 mois consécutifs en cas de renouvellement.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents seront inscrits au budget primitif, chapitre 012.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

APPROUVE le présent rapport,

APPROUVE la création des emplois ci-dessus détaillés,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents, y compris les contrats de recrutement.

Conseillers en exercice: 25

- Présents : 14

- Présents et représentés : 🔏

- Votants: よく

- Pour: 15

- Contre : o

- Abstentions : O

- Blancs : O

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président. RenaudERETTI

La secrétaire de séance,

**Brigitte BARLET** 

Accusé de réception en préfecture 073-267303428-20240328-D39-DE Date de réception préfecture : 03/04/2024



## Acte à classer

**D39** 

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

STELÉ.

Conforme

Identifiant FAST:

ASCL\_2\_2024-04-03T11-46-58.01 ( MI252049094 )

Identifiant unique de l'acte :

073-267303428-20240328-D39-DE ( <u>Voir l'accusé de réception associé</u> )

Objet de l'acte :

Création des emplois pour accroissement temporaire

d'activité au titre de l'année 2024

Date de décision : 28/03/2024

Délibération

Matière de l'acte :

Nature de l'acte :

4. Fonction publique

4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.4.1.1. Créations et transformations d'emplois

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte: 30

Multicanal: Non

DELIB RH création emplois ATA 2.

Pièces jointes :

Page de garde CA

Type PJ: 99\_DE - Délibération

28032024.PDF

.....

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé Transmis Accusé de réception Date 03/04/24 à 11:46 Date 03/04/24 à 11:46 Date 03/04/24 à 11:54

Par BORRELY DUBINI Muriel
Par BORRELY DUBINI Muriel